SECTEUR 1. **ROUTE COMMUNALE 1**



Superficie :		0,15 hectare	
Répartition :			
100%	**Habitat**	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		13 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		2	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	

L'accès à la route doit être mutualisé au nord de l'opération, afin de desservir les futures constructions.

L'insertion architecturale et paysagère des nouvelles constructions doit être un élément vivement pris en compte. Dans cet objectif, les haies et talus existants doivent être conservés et complétés. Les aménagements réalisés doivent s'inscrire dans l'animation de l'entrée de ville.

À noter qu'une future extension plus lointaine pourrait voir le jour sur le reste de la parcelle à l'ouest. L'aménagement du secteur doit permettre de desservir le fond de la parcelle afin de maintenir l'accès au terrain agricole et desservir un futur projet d'extension.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.